
NEWS RELEASE

For Immediate Release
2018TRAN0194-002220
Nov. 19, 2018

Ministry of Transportation and Infrastructure

Legislation opens the door to ride-hailing next year, puts safety first
(disponible en français en bas de page)

VICTORIA – Legislation introduced Nov. 19, 2018, by the provincial government will allow ride-hailing companies to enter the B.C. market next year, while putting priority on safety for passengers.

“This is milestone legislation that gets ride-hailing right for B.C.,” said Claire Trevena, Minister of Transportation and Infrastructure. “British Columbians absolutely want more options and flexibility in how they get around, but with checks in place to make sure their ride is a safe one.”

If passed, the Passenger Transportation Amendment Act will enable:

- ICBC to develop a modern insurance product for ride-hailing for fall of 2019.
- A new, data-driven approach to improve taxi service and ride-hailing opportunities, particularly at high-demand locations and peak times, by strengthening the Passenger Transportation Board’s authority to determine fares, vehicle supply and operating areas.
- The development of measures to make sure people are not left stranded when traveling from one municipality to another.
- The inclusion of a per-trip fee to fund more accessibility options for people with disabilities.
- Increased enforcement of the rules with stiffer penalties for taxi and ride-hailing companies for working outside the law.

A new, legislative committee will review these changes as regulations are put in place to make sure government is on the right track with modern, safe taxi and ride-hailing service.

In drafting the Passenger Transportation Amendment Act, government’s priority was to make sure British Columbians are safer on the roads, and will be requiring all ride-hailing and taxi drivers to maintain a Class 4 passenger licence and undergo mandatory criminal checks.

With these legislative changes, government expects applications from ride-hailing companies wanting to enter the market will be submitted to the Passenger Transportation Board (PTB) by fall 2019.

Earlier this year, the Province adopted a suite of recommendations to modernize the taxi industry, including giving the industry the flexibility to discount fares when trips are booked through an app, and boost the number of cabs throughout B.C. to give people more rides.

Learn More:

For the presentation documents for the technical briefing, visit:
https://news.gov.bc.ca/files/Technical_Brief_REV_Nov_2018.pdf

For industry notices from the ministry's Passenger Transportation Branch, visit:
http://www.th.gov.bc.ca/rpt/industry_notices.htm

A backgrounder follows.

Contact:

Media Relations
Government Communications and Public
Engagement
Ministry of Transportation and Infrastructure
250 356-8241

Connect with the Province of B.C. at: news.gov.bc.ca/connect

BACKGROUND

For Immediate Release
2018TRAN0194-002220
Nov. 19, 2018

Ministry of Transportation and Infrastructure

Ride-hailing for British Columbia (disponible en français en bas de page)

Timeline:

October 2017: The Province commits to comprehensive consultation with the existing industry – hires Dan Hara of Hara and Associates to engage with stakeholders industry

February 2018: All-party standing committee delivers report on ridesharing to the legislature.

July 2018: Government announces it is adopting key recommendations brought forward by Hara on modernizing the taxi industry and improving marketplace conditions for ride-hailing companies to enter the market.

November 2018: Government introduces legislative changes that will open the door for ride-hailing companies to enter the market by fall 2019.

Passenger Transportation Amendment Act:

The purpose of the Passenger Transportation Amendment Act is to modernize the legislative framework for passenger-directed vehicles (vehicles for hire, such as taxis) and prepare for the entry of app-based ride-hailing services.

The bill proposes amendments to eight statutes: Passenger Transportation Act, Insurance Vehicle Act, Insurance Corporation Act, Motor Vehicle Act, Commercial Transport Act, Local Government Act, Community Charter, the Vancouver Charter.

Overview of the Bill:

1. Expanding the authority of the Passenger Transportation Board

The Passenger Transportation Board, an independent tribunal, will expand its role in receiving applications and setting out terms and conditions of licences, including taxis, ride-hailing, and passenger-directed vehicles.

The board will have authority to determine the rates charged to passengers, as well as the supply and operating area of vehicles operating under the authority of a licence authorizing transportation network services.

2. Changes to local government

Proposed amendments to local government legislation will restrict authority of municipal governments to limit supply or operating areas of passenger-directed vehicles that the board

has approved.

Local governments will still set vehicle type, taxi stand locations and local business-licence requirements.

3. Accessibility

To further support accessible taxi service, the proposed legislation enables a new per-trip fee to cover a portion of costs to fund accessible taxis, as well as administrative costs of the Passenger Transportation Act. The existing industry would pay current fees for a fixed period before transitioning over to a new fee structure.

4. Legislative committee to be appointed

This bill proposes the appointment of a special committee to review and make recommendations on the effectiveness of the changes, impacts of passenger-directed vehicles on public transportation, traffic congestion and the environment to ensure the Province has a model that works for British Columbians.

5. Record-check requirements

All drivers of passenger-directed vehicles will be required to meet a provincial standard to be set by regulation for criminal and driver record checks by eliminating the need for taxi and future drivers to obtain a municipal chauffeur permit in each municipality.

6. Stricter penalties

The bill proposes increases to administrative penalties for non-compliance of licence holders, as well as increases to the maximum fine amounts for offences, particularly for corporations that contravene the act.

The proposal is for the registrar to have authority under the act to levy administrative penalties up to \$50,000 against licensees who do not comply with the act, the regulations or the terms and conditions of their licences. At the extreme end of non-compliance, the registrar has authority to suspend or cancel a licence.

Substantial increases are proposed for those convicted of an offence under the act. For example, for corporations who operate without a licence, the maximum fine amount for a conviction is proposed to be \$100,000, with each day where a contravention occurs potentially treated as a separate offence and subject to another maximum fine amount of \$100,000.

7. Insurance

Amendments are proposed to the Insurance Vehicle Act and the Insurance Corporation Act to ensure ICBC can develop new and innovative insurance products in time for fall 2019.

8. Per-trip fees

The legislation includes provisions that can broaden the existing authority to establish fees, including those related to a per-trip fee. A per-trip fee for new entrants to the industry can help sustain an adequate supply of accessible taxis once the new legislation comes into force.

9. Data collection

The new legislation includes provisions for the board to gather information and data collection to assist in making more evidence-based decision making. For example, the board will have access to information pertaining to trip times, pickup locations, wait-times and type of trip (accessible or non-accessible vehicle).

The Hara Report and the Select Standing Committee on Crown Corporations emphasized the importance of information and data to help inform decision-making.

Summary of Taxi Modernization Recommendations – as announced in Phase 1:

Increasing taxi fleets –

The board implemented a streamlined process that gives taxi licensees an opportunity to apply to expand their fleets by up to 15%. The deadline for applying is closed. Of the applications received, approximately 445 taxis have been requested.

Enable taxi-rate competitiveness –

The Passenger Transportation Board is giving industry the flexibility to lower metered taxi fares in off-peak hours for app-hailed trips. The implementation date will be September 2019.

Improve taxi availability at shift change –

The board is allowing taxi licensees to increase their fleet size to operate single-shift cars.

These recommendations for Passenger Transportation Board action are outlined in the report published July 2018, Modernizing Taxi Regulation, by Hara and Associates:

https://www.ptboard.bc.ca/documents/ja_results-of-Board-taxi-consultations.pdf

Contact:

Media Relations
Government Communications and Public
Engagement
Ministry of Transportation and Infrastructure
250 356-8241

Connect with the Province of B.C. at: news.gov.bc.ca/connect

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate
2018TRAN0194-002220
19 novembre 2018

Ministère des Transports et de l'Infrastructure

Un projet de loi ouvrirait la porte aux entreprises de covoiturage dès l'an prochain, tout en priorisant la sécurité des passagers

VICTORIA – Un projet de loi présenté aujourd'hui par le gouvernement provincial permettrait aux entreprises de covoiturage de faire leur entrée sur le marché de la Colombie-Britannique l'an prochain, tout en priorisant la sécurité des passagers.

« Ce projet de loi est un jalon important qui permettra à la Colombie-Britannique de se doter d'un système efficace de covoiturage », a déclaré la ministre des Transport et de l'Infrastructure, Claire Trevena. « Les Britanno-Colombiens souhaitent ardemment profiter de plus d'options et de souplesse en ce qui a trait à leurs déplacements, tout en misant sur des mécanismes de vérification qui visent à assurer leur sécurité. »

Si adoptée, la *Passenger Transportation Amendment Act* (loi modifiant la loi sur le transport de passagers) permettra :

- l'élaboration par l'Insurance Corporation of British Columbia (ICBC) d'un produit d'assurance moderne relativement au covoiturage dès l'automne 2019;
- la mise en place d'une approche fondée sur les données en vue d'améliorer les services de taxi et les possibilités de covoiturage, notamment aux endroits où la demande est forte et lors des heures de pointe, par le renforcement du pouvoir du Passenger Transportation Board de fixer les tarifs, de déterminer l'offre en matière de véhicules et les secteurs desservis;
- l'élaboration de mesures visant à empêcher que les usagers se retrouvent coincés lorsqu'ils se déplacent d'une municipalité à une autre;
- la mise en place d'un tarif au déplacement en vue de financer plus d'options en matière de véhicules adaptés pour les personnes handicapées;
- le renforcement de l'application des règlements, en imposant des sanctions plus sévères aux entreprises de taxi et de covoiturage qui enfreignent la loi.

Un nouveau comité législatif procèdera à l'examen de ces modifications au fur et à mesure que de nouveaux règlements seront mis en place pour orienter la mise en œuvre par le gouvernement d'un service de taxi et de covoiturage moderne et sécuritaire.

Lors de la rédaction de la *Passenger Transportation Act* (loi sur le transport de passagers), le gouvernement avait comme priorité d'assurer la sécurité des Britanno-Colombiens sur les routes, et il exigera des chauffeurs de taxi et de véhicules de covoiturage qu'ils soient titulaires d'un permis de transport de passagers de classe 4 en règle et qu'ils fassent l'objet d'une vérification obligatoire du casier judiciaire.

À la suite des modifications législatives proposées aujourd'hui, le gouvernement s'attend à ce que les entreprises de covoiturage qui souhaitent faire leur entrée sur le marché de la Colombie-Britannique soumettent leur demande au Passenger Transportation Board (PTB) d'ici

l'automne 2019.

Plus tôt cette année, le gouvernement provincial a adopté une série de recommandations ayant pour objet la modernisation de l'industrie du taxi, notamment en conférant aux intervenants de l'industrie la souplesse d'offrir des tarifs réduits lorsque les déplacements sont réservés au moyen d'une application, et en augmentant le nombre de taxis à l'échelle de la Colombie-Britannique pour offrir davantage de possibilités de déplacement aux usagers.

Pour en savoir plus :

Pour consulter les documents de présentation utilisés pour l'exposé technique, veuillez suivre le lien suivant : https://news.gov.bc.ca/files/Technical_Brief_REV_Nov_2018.pdf

Pour consulter les avis à l'industrie de la Passenger Transportation Branch du Ministère, veuillez suivre le lien suivant : http://www.th.gov.bc.ca/rpt/industry_notices.htm

Un document d'information figure en annexe.

Renseignements additionnels:

Relations avec les médias
Communications du gouvernement et
Engagement public
Ministère des Transports et de l'Infrastructure
250 356-8241

Branchez-vous sur la Colombie-Britannique: news.gov.bc.ca/connect (en anglais seulement)

DOCUMENT D'INFORMATION

Pour diffusion immédiate
2018TRAN0194-002220
19 novembre 2018

Ministère des Transports et de l'Infrastructure

Étapes franchies

Octobre 2017 : Le gouvernement de la province s'engage à tenir des séances de consultation approfondies auprès des intervenants de l'industrie actuelle, et retient les services de Hara and Associates pour s'entretenir avec les intervenants du secteur.

Février 2018 : Un comité permanent constitué de représentants de tous les partis présente un rapport sur le covoiturage aux fins d'examen par l'Assemblée législative.

Juillet 2018 : Le gouvernement annonce l'adoption des principales recommandations formulées par Dan Hara qui portent sur la modernisation de l'industrie du taxi et sur l'amélioration des conditions du marché pour favoriser l'entrée sur le marché des entreprises de covoiturage.

Novembre 2018 : Le gouvernement introduit des modifications législatives qui ouvriront la porte aux entreprises de covoiturage afin de leur permettre de faire leur entrée sur le marché d'ici l'automne 2019.

Passenger Transportation Amendment Act

La *Passenger Transportation Amendment Act* a pour objet la modernisation du cadre législatif régissant les véhicules de transport de passagers (la location de véhicules avec chauffeur, comme les taxis) et la préparation à l'apparition éventuelle sur le marché de services de covoiturage via une application.

Le projet de loi prévoit des modifications corrélatives de huit lois : la *Passenger Transportation Act*, la *Insurance Vehicle Act*, la *Insurance Corporation Act*, la *Motor Vehicle Act*, la *Commercial Transport Act*, la *Local Government Act*, la *Community Charter* et la *Vancouver Charter*.

Aperçu du projet de loi

1. Étendre les pouvoirs du Passenger Transportation Board

Le mandat du Passenger Transportation Board – un tribunal indépendant – sera élargi en ce qui a trait à la réception des demandes et à la précision des modalités liées aux permis, y compris pour les taxis, les services de covoiturage et les véhicules de transport de passagers.

Le Passenger Transportation Board aura le pouvoir de déterminer les tarifs perçus auprès des passagers, ainsi que l'offre en matière de véhicules au titre d'un permis accordé qui autorise la prestation de services de réseaux de transport et les secteurs desservis par ces véhicules.

2. Changements aux administrations locales

Les modifications proposées à la législation des administrations locales restreindront le pouvoir des administrations municipales de limiter l'offre en matière de véhicules de transport de passagers ou les endroits desservis par ceux-ci qui ont fait l'objet d'une approbation par le

Passenger Transportation Board.

Les administrations locales pourront encore déterminer les types de véhicules acceptés, l'emplacement des stations de taxis, ainsi que les exigences liées aux permis d'exploitation.

3. Accessibilité

Pour renforcer davantage les services de taxis adaptés, le projet de loi prévoit l'instauration d'un tarif au déplacement afin de couvrir une partie des coûts liés au financement de taxis adaptés, ainsi que les frais administratifs liés à la *Passenger Transportation Act*. Les intervenants du secteur seraient tenus de s'acquitter des frais actuels pendant une période déterminée avant la transition vers la nouvelle structure de tarifs.

4. Nomination prochaine d'un comité législatif

Le présent projet de loi prévoit la nomination d'un comité spécial chargé d'évaluer l'efficacité des modifications, l'incidence des véhicules de transport de passagers sur le réseau de transport public, la congestion routière et l'environnement, puis de formuler des recommandations en vue d'assurer que la province dispose d'un modèle qui convient aux Britanno-Colombiens.

5. Exigences en matière de vérification du casier judiciaire et du dossier du conducteur

Tous les chauffeurs de véhicules de transport de passagers devront satisfaire aux normes provinciales qui feront l'objet d'une réglementation, à savoir la vérification du casier judiciaire et du dossier du conducteur, de sorte à éliminer la nécessité pour les chauffeurs de taxis et les futurs chauffeurs d'obtenir un permis de chauffeur municipal dans chaque municipalité.

6. Sanctions plus sévères

Le projet de loi prévoit une augmentation des sanctions administrative en cas de non-conformité d'un titulaire de permis, en plus d'une augmentation des montants maximum des amendes en cas d'infraction, en particulier pour les sociétés qui contreviennent à la loi.

Il est proposé que le registraire, en vertu de la présente loi, dispose du pouvoir d'imposer des sanctions administratives allant jusqu'à 50 000 \$ aux personnes titulaires d'un permis qui ne respectent pas la loi, ses règlements d'application ou les conditions et modalités liées à leur permis. Dans les cas extrêmes de non-conformité, le registraire dispose également du pouvoir de suspendre ou de révoquer un permis.

On propose aussi une augmentation considérable des sanctions imposées aux individus reconnus coupables d'une infraction en vertu de la loi. On propose, par exemple, de fixer à 100 000 \$ le montant maximum de l'amende imposée à une entreprise reconnu coupable d'avoir exercé ses activités sans permis, et que chaque jour au cours duquel une infraction est commise soit traité comme une infraction séparée, et que celle-ci soit passible d'une autre amende d'un montant maximum de 100 000 \$.

7. Assurance

On propose des modifications à la *Insurance Vehicle Act* et à la *Insurance Corporation Act*, de manière à permettre à l'ICBC d'élaborer de nouveaux produits d'assurance novateurs à temps

pour l'automne 2019.

8. Tarifs au déplacement

Le projet de loi prévoit des dispositions visant à étendre le pouvoir de fixer les tarifs, y compris les tarifs au déplacement. L'instauration d'un tarif au déplacement pour les nouveaux exploitants dans le secteur peut contribuer à maintenir un approvisionnement adéquat en taxis adaptés, une fois le projet de loi entré en vigueur.

9. Collecte de données

Le nouveau projet de loi prévoit des dispositions permettant au Passenger Transportation Board de recueillir des renseignements pour favoriser la prise de décision fondée sur des données probantes. Par exemple, le Passenger Transportation Board aura accès à des renseignements sur la durée des trajets, les points de ramassage, les temps d'attente, les types de déplacements (véhicule adapté ou non adapté).

Le rapport de Dan Hara et le Comité permanent des sociétés de la couronne en Colombie-Britannique ont fait état de l'importance des renseignements et des données en vue d'orienter la prise de décision.

Résumé des recommandations en matière de modernisation des services de taxi – tel qu'annoncées lors de la première phase

Augmenter la taille des parcs de taxis – Le Passenger Transportation Board a mis en œuvre un processus rationalisé qui offre aux personnes titulaires d'un permis de taxi d'augmenter de 15 % la taille de leurs parcs de taxis. La date limite pour la soumission des demandes est maintenant dépassée. Parmi les demandes reçues d'un peu partout dans la province, 445 avait pour objet l'ajout de nouveaux taxis.

Permettre la concurrence des tarifs de taxi – Le Passenger Transportation Board accorde à l'industrie la souplesse d'abaisser les tarifs au compteur des taxis en dehors des heures de pointe lorsqu'il s'agit de déplacements réservés au moyen d'une application. La mise en œuvre est prévue en septembre 2019.

Améliorer la disponibilité des taxis au moment du changement de quart de travail – Le Passenger Transportation Board permet également aux chauffeurs de taxi titulaires d'un permis d'accroître la taille de leur parc de véhicules, de manière à utiliser des voitures à un seul quart de travail.

Ces recommandations de mesures à prendre par le Passenger Transportation Board sont présentées dans le rapport intitulé *Modernizing Taxi Regulation*, publié en juillet 2018 par Hara and Associates : https://www.ptboard.bc.ca/documents/ia_results-of-Board-taxi-consultations.pdf

Renseignements additionnels:

Relations avec les médias

Communications du gouvernement et

Engagement public

Ministère des Transports et de l'Infrastructure

250 356-8241

Branchez-vous sur la Colombie-Britannique: news.gov.bc.ca/connect (en anglais seulement)